AGENCE FONDAP – BOURGEOIS immobilier
29 Place Napoléon Bonaparte BP 30074 - 77302 FONTAINEBLEAU
Tél. 01 64 22 42 02 - agencefondap@orpi.com

HONORAIRES DE TRANSACTION

Honoraires TTC (dont TVA 20%), à compter du 24 mars 2021

Prix de vente (Hors frais de notaires)		Honoraires charge vendeur*
De 1 €	à 40 000 €	3 000 €
De 40 001 €	à 75 000 €	8,5 %
De 75 001 €	à 100 000 €	7,5 %
De 100 001 €	à 125 000 €	6,5 %
De 125 001 €	à 175 000 €	6,0 %
De 175 001 €	à 225 000 €	5,5 %
De 225 001 €	à 325 000 €	5,0 %
De 325 001 €	à 525 000 €	4,5 %
De 525 001 €	Et plus	4,0 %

Les honoraires pour les terrains à bâtir sont de 5 000 € + 3 % TTC du prix de vente

Estimation de valeur sans mise en vente : 120 € TTC pour les biens jusqu'à 4 pièces ou terrains,
240 € TTC pour les biens de plus de 4 pièces

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux de l'agence qui détient le mandat initial.

**En pourcentage du prix de vente. En cas d'évolution du prix de vente et changement de tranche, le montant des honoraires en euros ne pourra être supérieur à celui fixé au mandat.*

**Dans le cadre d'une succession, les honoraires pourront être mis à la charge de l'acquéreur à la demande de la succession ou de ses représentants et seront calculés sur le prix de vente net vendeur.*